



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonds d'action sociale

Question écrite n° 30632

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'utilisation des crédits affectés au Fonds d'action sociale (FAS). Il lui demande de lui indiquer de façon précise, d'une part, les actions susceptibles de bénéficier du soutien de ce fonds et, d'autre part, de lui faire savoir les différentes catégories d'actions qui ont effectivement bénéficié de crédits provenant du FAS pour chacune des années 1995, 1996, 1997 et 1998.

Texte de la réponse

De 1995 à 2001, les dépenses d'interventions sociales du FAS sont restées stables comme le montre le tableau ci-joint en annexe : 1 100 MF ont été inscrits à ce titre au budget prévisionnel de l'établissement en 1995, 1 089 MF en 2001. L'action du FAS s'inscrit dans le cadre des priorités définies dans les orientations triennales adoptées par le conseil d'administration et approuvées par le Gouvernement. Le dernier plan triennal a adopté les priorités suivantes : l'accueil des primo-arrivants, les actions de lutte contre les discriminations, le logement, la politique de la ville. Le tableau joint en annexe présente la décomposition du budget prévisionnel du FAS par grands domaines d'activité, de 1995 à 2001. Dans le domaine de l'habitat et du logement, le FAS développe deux modalités d'intervention. Il s'agit, d'une part, de favoriser la rénovation progressive des foyers pour les transformer en résidence sociale. L'établissement contribue, par ailleurs, dans le parc locatif privé ou dans le parc social, à la prise en compte des spécificités de certains ménages immigrés ou issus de l'immigration. Les dépenses en la matière s'élèvent à 29,4 MF pour l'action liée à l'habitat et à 195 MF pour les aides aux gestionnaires et aux résidents des foyers. La décroissance importante des crédits consacrés à l'habitat et au logement de 1995 à 2001 s'explique pour partie par le retrait progressif du FAS du bouclage d'opérations immobilières (aide à la pierre). Par contre, les crédits consacrés à l'accompagnement social des familles dans le logement sont restés stables. Dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle (plus de 240 MF), la formation (et notamment l'apprentissage de la langue) fait l'objet d'un effort particulier avec un budget de 220 MF. Ce domaine recouvre aussi l'accès à l'emploi et à la formation des acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle à la lutte contre les discriminations. Au titre de l'action sociale et familiale (270 MF), le FAS intervient principalement sur l'accueil des primo-arrivants (116 MF), ainsi qu'en faveur d'actions de soutien à l'intégration en direction de publics ou de domaines ciblés (au bénéfice des femmes, en particulier, et dans le domaine de la santé). La forte augmentation des crédits inscrits au budget prévisionnel de 1997 s'explique par la prise en charge du fonctionnement du service social d'aide aux immigrants (SSAE) pour 95 MF. Dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse (141 MF), les principaux secteurs d'interventions sont constitués par des actions vers la petite enfance, le sport, les vacances, les loisirs. Figurent notamment le dispositif d'accompagnement scolaire financé à hauteur de 67 MF, ainsi que le dispositif « école ouverte » pour un montant de 20,1 MF. Dans le domaine de l'action culturelle (41 MF), l'accent est mis sur le développement des initiatives culturelles de proximité et l'accès à la culture qui sont le plus souvent contractualisés dans le cadre de ville. Les actions d'information (31 MF) recouvrent les permanences juridiques, le soutien à des médias associatifs, le cofinancement d'émissions de télévision (« Sagacités »), le financement de centres de ressources

sur l'immigration ; le taux de crédit affecté à ces actions de 1995 à 2001 s'explique par une plus grande sélectivité des soutiens aux productions télévisées. Le soutien aux actions et acteurs (110 MF) répond à un double objectif : accroître la formation des personnels agissant pour l'intégration, favoriser la vie associative de quartier et des actions tendant à favoriser l'accès des jeunes à la culture. Budget des interventions sociales du fonds d'action sociale

TYPOLOGIE DES ACTIONS soutenues par les FAS	BP 1995	BP 1996	BP 1997	BP 1998	BP 1999	BP 2000
6571 Actions liées à l'habitat et au logement	65 000 000	49 000 000	46 000 000	45 000 000	43 309 000	38 309 000
6572 Aide aux résidents des foyers	280 000 000	270 000 000	222 000 000	219 000 000	217 257 000	217 257 000
6573 Insertion professionnelle	230 000 000	236 000 000	225 000 000	215 000 000	233 029 000	241 029 000
6574 Action sociale et familliale	200 000 000	188 000 000	268 000 000	275 000 000	267 290 000	272 290 000
6575 Intégration de l'enfance et de la jeunesse	145 000 000	170 000 000	168 000 000	163 000 000	157 392 000	152 392 000
6576 Intégration par l'action culturelle	32 000 000	32 000 000	29 000 000	32 000 000	34 684 000	34 684 000
6577 Intégration par la communication	65 000 000	53 000 000	44 000 000	42 000 000	50 403 000	50 403 000
6578 Soutien aux actions et aux acteurs	83 000 000	112 000 000	106 000 000	117 000 000	111 636 000	106363 000
	1 100 000 000	1 110 000 000	1 108 000 000	1 108 000 000	1 115 000 000	1 115 000 000

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30632

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 1999, page 3230

Réponse publiée le : 26 novembre 2001, page 6771